

Mise à jour de l'implantation Cas par cas (décision n°2025-17762)

Projet de centrale photovoltaïque au sol de Naintré

Commune de Naintré (86 530)

Lieu-dit « Laumont »

Fait à Montpellier le 17 décembre 2025



apexenergies

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
2. PLAN DE MASSE ET CARACTERISTIQUES DE LA CENTRALE	4
2.1. PLAN DE MASSE (V1) POUR LEQUEL L’AUTORITE ENVIRONNEMENTALE A RENDU UNE DECISION DE DISPENSE D’ETUDE D’IMPACT ENVIRONNEMENTALE.	4
2.2. PLAN DE MASSE (V2) MIS A JOUR FAISANT L’OBJET DE LA DEMANDE DE VALIDATION	5
2.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES PLANS DE MASSE ET SYNTHESE DES MODIFICATIONS	6
3. ANNEXES	8
3.1. LOCAUX TECHNIQUES.....	8
3.1.1. Points de livraison	8

1. Objet de la consultation

1.1. Objet de la consultation

Dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Naintré (86530) dans le département de la Vienne, APEX ENERGIES souhaite consulter l'autorité environnementale afin de valider que la mise à jour du plan de masse n'affecte pas la décision de l'autorité environnementale émise à l'issue de la demande de cas par cas effectuée préalablement.

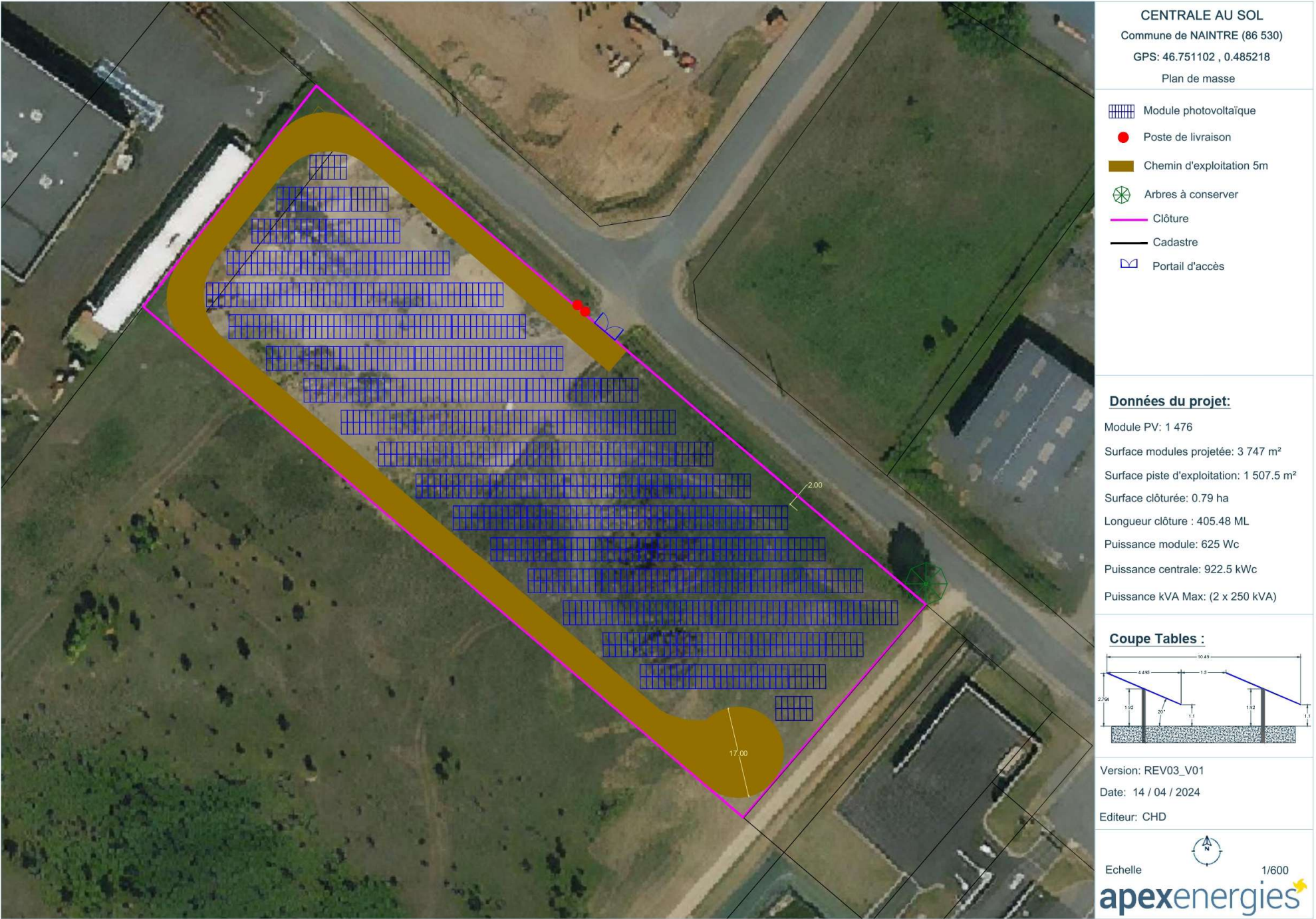
Pour rappel, après examen du projet, l'autorité environnementale a conclu, en date du 2 juin 2025, que le projet de centrale photovoltaïque au sol n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact. (cf. Annexe 8).

Cette consultation intervient dans le cadre d'une nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme. Le projet initialement prévu sur 2 parcelles ne sera finalement implanté que sur une parcelle. Cette modification nécessite des modifications du plan de masse.

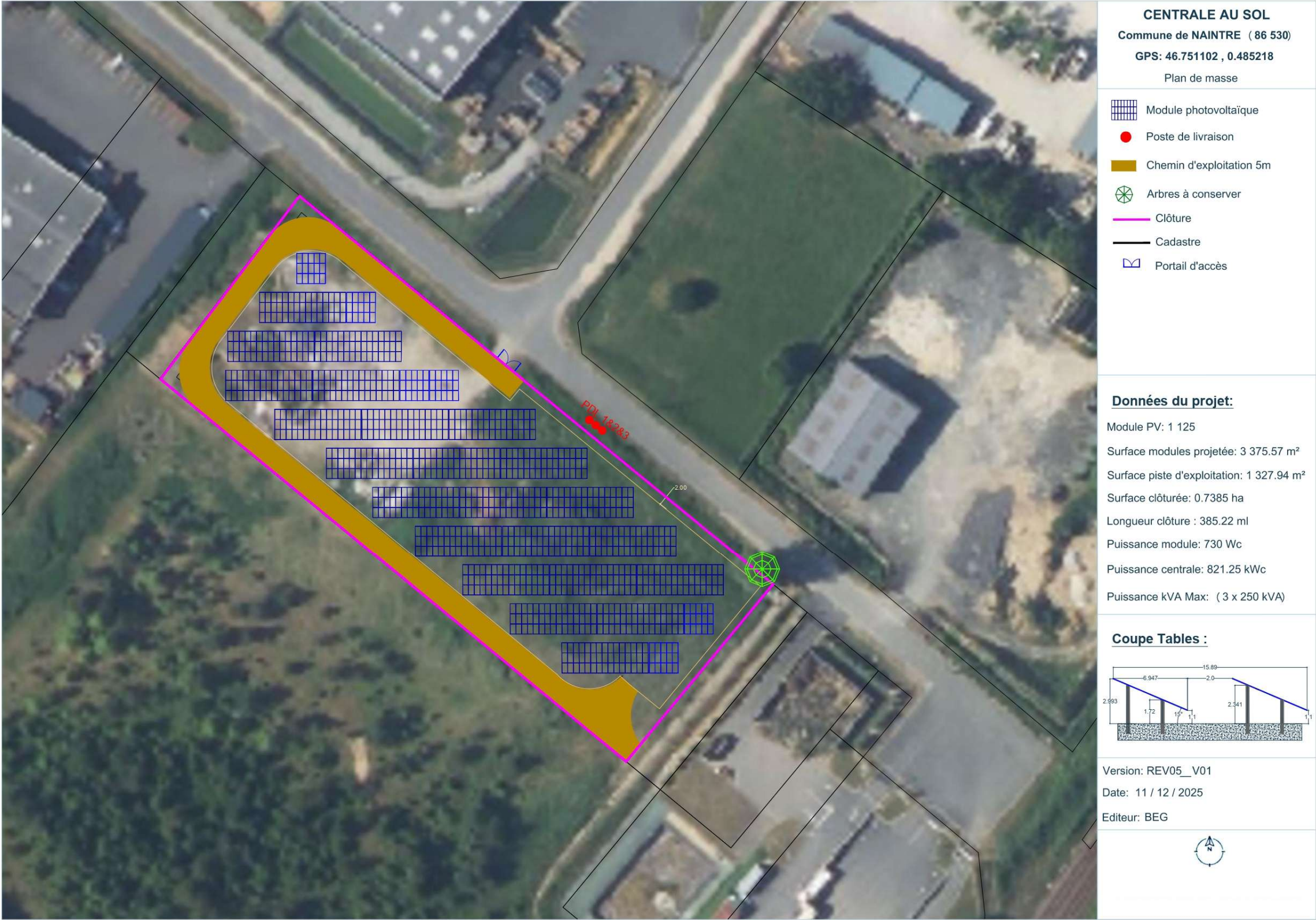
Le présent document présente les mises à jour de l'implantation afin de permettre à l'autorité environnementale de se positionner.

2. Plan de masse et caractéristiques de la centrale

2.1. Plan de masse (V1) pour lequel l'autorité environnementale a rendu une décision de dispense d'étude d'impact environnementale.



2.2. Plan de masse (V2) mis à jour faisant l’objet de la demande de validation



2.3. Caractéristiques techniques des plans de masse et synthèse des modifications

Modifications à noter sont surlignés en jaune.

Caractéristiques générales	Plan de masse V1 (issu du cas par cas effectué)	Plan de masse V2 (faisant l'objet de la demande de validation)
Points de livraison	2 armoires	3 armoires
Coordonnées des PDL :	46°45'40.5"N - 0°29'06.8E	46°45'04.7"N - 0°29'08.1E
Emprise du PDL en m²	- de 1 m²	inchangé
Parcelles cadastrale interceptées	AZ 1133 + 1132	AZ 1133
Surface cadastrale m²	7949	7420
Puissance (kWc) :	900	821
Inclinaison des modules (°) :	20	15
Inter rang (m)	2.5	2
Hauteur min (m) :	1,1	1,1
Hauteur max (m) :	2,77	2,99
Structure d'ancrage :	Bi Pieux Battus	inchangé
Structure module	2 panneaux verticaux	3 panneaux verticaux
Conception centrale	Plan de masse V1 (issu du cas par cas effectué)	Plan de masse V2 (faisant l'objet de la validation)
Nombre modules :	1240	1125
Surface totale panneaux (m²) :	3620	3375
Surface clôturée (ha) :	0.79	0.73
Longueur clôture (ml) :	405	385
Surface piste d'exploitation (m²)	1340	1328

En résumé :

Les modifications apportées au plan visent à mettre en conformité le plan de masse de la centrale avec la réduction de l'emprise foncière en optimisant la puissance installée.

L'emprise clôturée a été réduite suite à la perte des accords fonciers : la parcelle cadastrée Section AZ numéro 1132 de la commune de Naintré a été supprimée du plan de masse.

La piste périphérique nécessaire à la maintenance sera aménagée sur 385 m de linéaire. Cette piste légère, empierrée et perméable aura une largeur de 5 m conformément aux exigences du SDIS 86.

Cette piste sera stabilisée avec un matériau perméable naturel de type GNT (Grave Non Traitée).

Cette adaptation d'implantation entraîne une diminution de la puissance installée en raison de la réduction de l'espace disponible pour l'implantation des modules photovoltaïques.

Aussi, le point de livraison a été déplacé pour permettre un raccordement optimisé au poste de transformation par la société SRD-Energies sur la voie publique.

3. Annexes

3.1. Locaux techniques

3.1.1. Points de livraison

Compte tenu de la puissance de la centrale, inférieure à 1 MWc, des postes de livraison basse tension seront installés en bordure du site.

Les postes de livraison seront installés de façon à rester accessible depuis le domaine public, par le distributeur d'électricité. La figure ci-dessous illustre la typologie de postes de livraison qui seront installés :

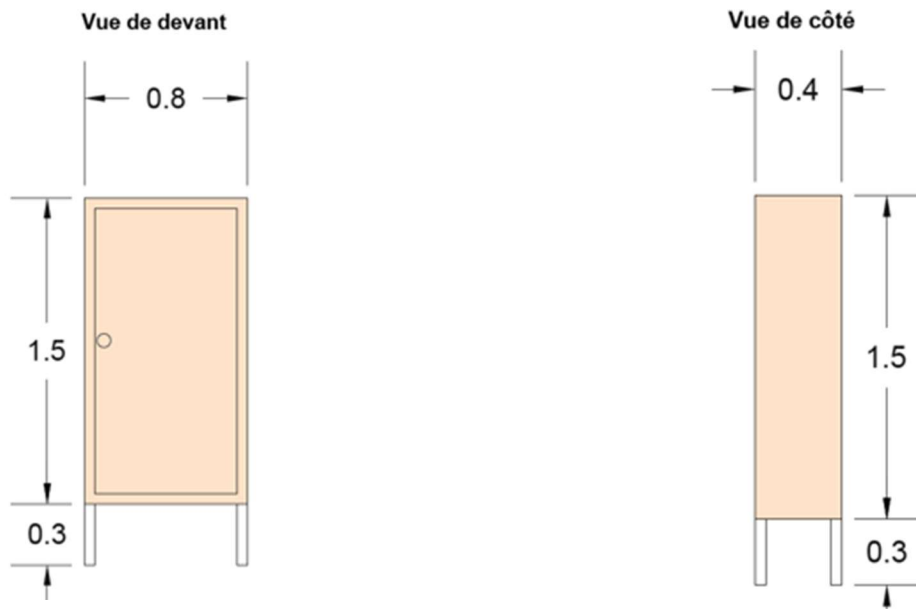


Figure 1 Plan de coupe du poste de livraison

Toutes les installations électriques internes, ainsi que les postes de livraison en interface avec le distributeur d'électricité, seront conformes aux normes nationales (NF/UTE) et aux normes européennes (CEI) en vigueur, tout en respectant les spécifications précises du distributeur. Cette approche technique garantit que notre projet sera exécuté avec les plus hauts standards de qualité et de sécurité.